Blois (41) : condamné pour le meurtre de Nicole Brossard, Aziz Brimou, jugé en appel, nie malgré l'ADN

26/09/2017 à 15h22

Debout, hier, dans le box des accusés, vêtu d'un jean, chemise blanche et gilet noir, Aziz Brimou répète aux magistrats et jurés de la cour d'assises d'appel ce qu'il a toujours dit depuis le début. L'homme, aujourd'hui âgé de 44 ans, affirme qu'il n'est pas l'auteur de l'homicide de cette préparatrice en pharmacie, originaire de Nueil-les-Aubiers (Deux-Sèvres), qui travaillait à la polyclinique de Blois, qualifiée d'« employé modèle, très investie ».



Le matin du 1er avril 2011, la quinquagénaire est retrouvée morte dans le coffre de sa voiture, stationnée dans le box qu'elle louait dans un parking situé dans les quartiers nord de Blois, non loin de chez elle. Elle a été littéralement massacrée : elle a reçu 50 coups de couteau, dont certains «

d’une extrême violence », souligne la présidente de la cour, Isabelle Raimbaud-Wintherlig, selon le rapport du médecin légiste. « C’est atroce, c’est horrible ce qui est arrivé à Madame Brossard. Comment on peut faire ça à quelqu’un ? », lance la brigadier-chef de police de la PJ de Tours qui a auditionné Aziz Brimou, indiquant son sentiment à la demande de l’avocat général, Jean-Dominique Trippier.

Entendu au tout début de l’enquête, Aziz Brimou est réentendu en décembre 2013. Un prélèvement buccal est réalisé. Son ADN correspond à l’un de ceux relevés sur la pédale d’embrayage de la voiture de la victime. ADN également retrouvé sur la veste de la préparatrice en pharmacie. Mis en examen, Aziz Brimou, chômeur, addict aux jeux, surendetté et sous antidépresseurs depuis plusieurs années, déclare qu’il fréquentait très régulièrement le bar-PMU attenant au parking. Il clame son innocence. Il explique la présence de son ADN par un « transfert ». Il indique qu’il avait l’habitude de cracher près du bar et que c’est sans doute comme cela qu’une tierce personne a transporté son ADN sur la pédale d’embrayage de la voiture.

La Nouvelle République

Merci à **Marie Salers**